ASSOCIATION LES ABRIS DU MARIN

Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF				PASSIF	
	Valeur brute	amortiss.	valeur nette		
			0.00	Report à nouveau créditeur Résultat de l'exercice	272 143.28 1 057.99
			0.00		
Total Immobilisations	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**Situation nette**	**273 201.27**
Stock de Mug (5) tote bag (34)	285.00		285.00		
Placement à Terme	75 000.00		75 000.00		
Parts SCPI	112 010.00		112 010.00		
Compte Epargne Livret A	77 569.32		77 569.32		
Compte Courant	8 336.95		8 336.95		
TOTAL	**273 201.27**	**0.00**	**273 201.27**	**TOTAL**	**273 201.27**

Compte de résultat au 31décembre 2025

Opérations	Dépenses	Recettes
Adhésion (79)		10 050.00
Dons (2)		6 294.39
Vente MUGS (51) Tote Bag (16)		584.00
Vente Porte cle et divers dons		484.00
Produits Financiers		
- Placements à terme		6 300.00
- SCPI		5 464.80
- Compte épargne		1 069.32
Variation stock	-181.00	
Aide aux familles	28 112.00	
Dépenses diverses		
* Prestations zoom	53.30	
* Frais de publicite	843.29	
*Frais de transport		
Cadeau	120.00	
frais carte bancaire	135.00	
Frais bancaires	105.93	
Site internet Redevance		
Total	**29 188.52**	**30 246.51**
Résultat		**1 057.99**

Les Abris du Marin

Aidons les familles de marins

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite du Conseil d'Administration du 6 juillet 2026 et de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2026, le Conseil d'Administration de l'association Les Abris du Marin est désormais constitué du Bureau suivant :

- Pierre Iweins, né le 22 août 1953 à St Maur des Fossés (94), Président, Trésorier
- Thierry Milhade, né le 7 novembre 1958 à St Mandé (94), secrétaire juridique,
- Jehan de Ponfilly, né le 16 juillet 1955 à Changé (53), administrateur informatique,

et des membres ci-après :

- Anne-Marie Rolland, née le 05 avril 1955 au Guilvinec (29), membre
- Pierre Rolland, né le 7 juin 1991 à Pont l'Abbé, membre,
- Elisabeth Devulder, née le 4 décembre 1958 à Valenciennes (59), membre,
- Bernard Aubert, né le 28 octobre 1967 à St Mandé (94), membre,
- Pierre Bodin, né le 6 juillet 1949 à Mayenne (53), membre,
- Laetitia Pasquier, née le 13 juillet 1966 à Neuilly sur Seine (92), membre
- Mr le Directeur de l'ENIM, membre de droit,
- Mr l'Administrateur Général, inspecteur général des Affaires Maritimes, membre de droit,
- Mr l'Administrateur, chef du service des Affaires Maritimes du Guilvinec, membre de droit,
- Mr le Président du SSM, membre de droit.

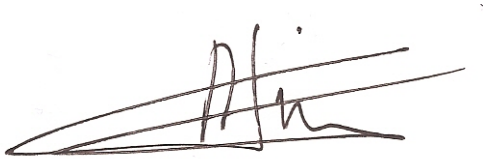

Le 6 juillet 2026,

Pierre IWEINS, président.

Association les Abris du Marin
Œuvre sociale fondée en 1899 par Jacques de Thézac, reconnue d'utilité publique en 1920 confirmée en 2006
SIRET: 397746785 00013
82 rue du Petit Bourg 29120 Combrit-Sainte Marine · 07 86 28 82 45
Abris.du.marin@gmail.com Site Internet : *lesabrisdumarin.fr*

Association les Abris du Marin

29120 Combrit Sainte-Marine

Œuvre sociale fondée en 1899 par Jacques de Thézac, reconnue d'utilité publique en 1920 confirmée en 2006

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 juillet 2026

L'Assemblée Générale de l'association Les Abris du Marin s'est tenue le lundi 6 juillet 2026 à la salle de réunion de CROAS VER à Combrit.

Étaient présents :

- Pierre Iweins, Président
- Thierry Milhade, Secrétaire
- Jehan de Ponfilly, administrateur
- Elisabeth Devulder administrateur
- Pierre Bodin, administrateur
- Lætitia Pasquier, administrateur
- Chantal Milhade membre
- Sophie Iweins membre
- Bernard Iweins, membre
- Roselyne Javry, membre

La séance est ouverte à 16h00.
Concernant la représentation, 11 pouvoirs ont été reçus se répartissant comme suit :

Pierre Iweins : 3 pouvoirs
Jehan de Ponfilly : 3 pouvoirs
Thierry Milhade : 2 pouvoirs
Elisabeth Devulder : 1 pouvoir
Pierre Bodin : 2 pouvoirs

En préambule, le Président remercie toutes les personnes présentes.

I. PREMIÈRE RÉSOLUTION : PV de l'assemblée Générale du 8 août 2025

Le président demande aux membres de l'assemblée s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 8 août 2025.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

II. RAPPORT MORAL 2025

Présentation par le Président du rapport moral

En 2025, notre association a versé à 50 familles de marin 28 112€ d'aides.

57 dossiers nous ont été présentés par le Service Social Maritime au cours de nos quatre commissions sociales.

7 dossiers n'ont pas été retenus car ne rentrant pas dans nos critères d'attribution d'aides.

En 2024 nous avions attribués 35 009 € d'aides à 70 familles.

La moyenne 2025 de l'aide est de 562 €, celle de 2024 étant de 500 €.

Notre aide s'adresse aussi à des personnes en formation, soit pour devenir marin (étudiants à ENSM), soit à des marins souhaitant évoluer dans leur profession par le biais de la formation continue.

En 2025 nous avons donné 5 348 €, à 2 marins en formation continue maritime, à 1 étudiant à ENSM et à 5 élèves en lycée maritime en Martinique.

Nous remercions tous nos généreux cotisants et donateurs sans qui nous ne pourrions attribuer toutes ces aides.

Tous les dossiers sont préparés par le SSM et présentés à nos commissions par la Responsable Régionale Ouest accompagnée d'un travailleur social de région différente à chaque commission. Cela permet aux différentes assistantes sociales de mieux connaître notre association.

Je rappelle que notre association a pour but de venir en aide, dans l'esprit le plus désintéressé, aux marins de la marine marchande (pêche et commerce) et à leurs familles par l'attribution de divers secours financiers et cela sur tout le territoire marin français.

En 2025 nous avons attribué des aides à :

- 2 familles sur le secteur de Boulogne sur Mer à Granville,
- 26 familles sur le secteur de Saint Malo à Nantes,
- 3 familles sur le secteur de Pornic à saint Jean de Luz,
- 10 familles en Méditerranée,
- 9 familles en Martinique (dont 5 élèves en lycée maritime).

Nos aides sont toujours affectées à des actions spécifiques comme des cotisations de mutuelle, des loyers permettant aux familles en difficulté de reprendre contact avec leurs bailleurs ou de factures d'eau ou d'électricité afin d'éviter des coupures.

Nous souhaitons que cette aide financière permette au demandeur de sortir d'un mauvais pas.

Nos moyens sont limités, mais notre mission est très utile.

Nous souhaitons trouver de nouveaux cotisants et donateurs pour que l'action que Jacques de Thézac a mise en place il y a plus d'un siècle, continue.

Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons **donner.**

L'association et son président remercient, Monsieur Christian Loussouarn, Maire de Combrit Sainte Marine, Madame Brigitte Le Gal Le Berre, 1 ère adjointe, et Nolwenn Acquitter de l'abri du marin de Sainte Marine pour toutes les aides qu'ils apportent à notre association, telles que la mise à disposition de locaux (abri du marin, capitainerie du port, salles au Croas ver ou à Pen Morvan) pour la tenue de nos commissions sociales, CA et AG et bien entendu, tout relais de notre association auprès du public que cela soit à l'abri du marin ou à d'autres endroits.

<u>Activités de l'association et du Président en 2025</u> :

Fin 2024 et début 2025 nous avons acheté 70 mugs où figure, en bonne place, notre logo.

Nous en avons donné 12, vendu 53 à des adhérents, à l'occasion de l'Odyssée Bretonne, des deux journées du Patrimoine en septembre. L'abri du marin de sainte marine a aussi contribué à ces ventes.

En mai 2025, nous avons eu un stand, mis à notre disposition par la municipalité et la communauté de commune, pour participer à l'Odyssée Bretonne qui se tenait dans le parc de Kerobistin.
Malheureusement le beau temps n'était pas de la partie, et les nombreux stands ont attiré peu de monde. Cependant, au milieu de l'après-midi nous avons eu quelques visites dont une adhésion et avons pu vendre 13 mugs et quelques portes clés.

Toujours en mai, le président a rencontré une journalise et cinéaste, Catherine Le Gall, en vue de la production d'un documentaire sur la comparaison entre deux photographes : Jacques de Thézac et Stéphane Lavoué (lauréat du prix Niepce en 2018).
Ce reportage, « Photographes du bout d'un monde », est passé en mars 2026 sur FR3 Bretagne dans l'émission Littoral, elle est disponible jusqu'en mars 2027.
Ce documentaire est surtout intéressant par le parallèle entre deux photographes de générations différentes.

Suite à notre Assemblée Générale d'août 2025, nous avons commandé, en septembre, 50 Tote Bags. En 2025 nous en avons vendu 16.
Avis aux amateurs, il nous en reste 34 que nous devons vendre cette année.
Des idées ont été émises par certains comme établir sur le marché de Sainte Marine (le mercredi matin) un petit stand afin d'en vendre le plus possible mais aussi en proposer au U Utile de Sainte Marine, rue du Menez et enfin en parler autour de vous.

III. <u>DEUXIÈME RÉSOLUTION : Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2025</u>

Les comptes de l'exercice 2025 présentent un résultat positif de 1 058€.
L'exercice 2024 était bénéficiaire de 9 717€. (Rappel : don exceptionnel de 15 k€ de la fondation Beauplet Rollinat)

- Nos recettes :
  - Cotisants 2025 : 79 pour 10 050 € (en 2024 : 79 pour 9 335 €)
    - 17 adhérents n'ont pas renouvelé leur cotisation en 2025,
    - 17 nouveaux adhérents en 2025

- Dons : 2025 montant 6 300 € ; en 2024 montant 24 308 €. (15 k € FBR et 2 k € Rotary)
- Ventes de 53 mugs et 16 Tote bags pour 584 €
- Ventes de porte-clefs et divers dons pour 484 €, issues de la visite du jardin de la maison de Jacques de Thézac et /ou de l'abri du marin de Sainte Marine.
- Produits financiers : en 2025 montant 12 820 € ; pour 12 004 € en 2024.

Les produits financiers représentent un tiers de nos recettes.
En août 2025, les placements à terme sont arrivés à leurs échéances. 75 000€ ont été renouvelés pour une durée de 5 ans, 25k€ ont été placés sur le compte épargne. Les rendements futurs de ces placements seront très inférieurs à ceux que nous avons connus.

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président sur l'activité et la situation de l'Association au 31 décembre 2025, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un résultat positif de 1058 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport moral.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

IV. TROISIÈME RÉSOLUTION : affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président d'affecter le résultat comptable de 1058 € au poste de réserves : Report à Nouveau.

Après cette affectation, les réserves figurant au poste Report à Nouveau créditeur se montent à 273 201,27 €.

V. QUATRIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du Conseil d'Administration

Le mandat de Jehan de Ponfilly est renouvelable :

Jehan de Ponfilly fait part à l'Assemblée son souhait de voir renouveler son mandat d'administrateur pour une durée de quatre ans. L'assemblée générale remercie Jehan de Ponfilly d'accepter de continuer son mandat pour une durée de quatre ans et le confirme à son poste d'administrateur.

VI. CINQUIÈME RÉSOLUTION : Compte-rendu des deux dernières commissions sociales.

Aux cours des deux premières commissions sociales de 2026, il a été attribué 10 916€ d'aide à 20 familles de marin.
Cinq marins en formation continue maritime et un élève en lycée maritime professionnel ont bénéficié de notre aide pour un montant total de 3 610€.

Pour mémoire au cours du premier semestre 2025, 23 familles ont été aidées pour un montant de 12 384 €.

VII. Activités de l'association au cours du premier semestre 2026.

En février 2026 le Président a été contacté par L'Association des Amis de l'Abri du Marin à Plouhinec.
Cette association louait à des associations ou à des particuliers, l'abri du marin (de Plouhinec) à l'occasion de manifestations publiques ou privées. La mairie de Plouhinec a décidé de reprendre les locaux fin 2025, et a mis fin au bail avec l'association des Amis de l'Abri du Marin. L'association a alors décidé de se dissoudre et a réparti le solde de sa trésorerie entre trois associations : la SNSM, une association d'école locale et la nôtre.
Le Président Monsieur René Fernandez nous a remis un chèque de 12 000 €.
Nous remercions très vivement l'association et son Président pour ce très beau geste.

L'association « Les Deuches Bigoudènes », basée à Ploneour-Lanvern, a organisé, en avril 2026 la Journée Nationale des Véhicules Anciens.
A cette occasion, l'association et Monsieur Gonidec, ont souhaité montrer à ses adhérents et visiteurs le canot automobile de Jacques de Thézac. Avec notre accord et l'aide du Musée Départemental Breton, ils ont créé un stand où figuraient des photos prises par Jacques de Thézac et une représentation photographique du canot automobile. Olivier Demanche a pu nous représenter car les administrateurs habitant Sainte Marine n'ont pu se libérer.

A 17 h l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pierre Iweins
Président

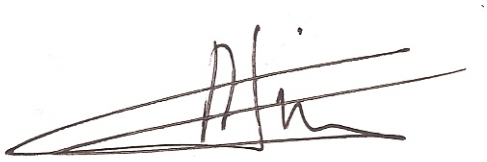

Thierry Milhade
Secrétaire